

FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT PLUS** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	6 510 316 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	260 787 TND
Un résultat bénéficiaire de	269 473 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT PLUS** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- Comme il ressort des états financiers, et du relevé de titres, établie par le dépositaire au 31/12/2017, la valorisation des BTA, enregistre une différence de 995 Dinars qui est due au lissage de la décote des BTA. Cette différence a un impact de 1 millime sur le calcul de la VL qui s'établie à 10,636 contre une valeur de 10,635 tel qu'elle ressort des états comptables.

- La Note 3.3 aux états financiers dont le contenu indique que, conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds Commun de Placements figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le 26 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MBA et Associés

Anis HARZALLAH

BILAN ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos-le 31/12/2017	Exercice clos-le 31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille titres		5 206 474	4 935 079
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		-	-
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	5 206 474	4 935 079
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.2	1 272 218	1 436 300
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		1 272 218	1 436 300
AC3- Créances d'exploitation	4.5	42 912	43 800
AC4- Autres Créances		-	-
TOTAL ACTIF		6 521 604	6 415 179
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	10 434	9 138
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	853	955
TOTAL PASSIF		11 287	10 093
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	6 250 619	6 160 916
CP2- Sommes Distribuables		259 698	244 169
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		63	365
b - Sommes distribuables de l'exercice		259 635	243 805
ACTIF NET		6 510 316	6 405 086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 521 604	6 415 179

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-17
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos-le 31/12/2017	Exercice clos-le 31/12/2016	
PR1-	Revenus des portefeuilles titres	4.3	272 015	297 257
	a. Dividendes		-	-
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		272 015	297 257
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	41 275	29 155
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		313 291	326 413
CH1-	Charges de gestion des placements	4.8	(45 976)	(49 877)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		267 315	276 536
CH2-	Autres charges	4.9	(6 528)	(7 086)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		260 787	269 450
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		(1 152)	(25 645)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		259 635	243 805
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 152	25 645
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 686	9 749
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	11 661
	Frais de négociation de titres		-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		269 473	290 860

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice de 12 mois clos le 31-12-17***(Exprimé en dinar Tunisien)*

	Exercice clos-le 31/12/2017	Exercice clos-le 31/12/2016
	<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	
AN1-	<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	
	269 473	290 860
a- Résultat d'exploitation	260 787	269 450
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 686	9 749
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	11 661
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2-	-242 573	-257 825
	<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	
AN3-	78 330	-865 593
	<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	
a / Souscriptions	6 909 037	3 830 037
Capital	6 538 060	3 666 640
Régularisation des sommes non distribuables	133 711	62 035
Régularisation des sommes distribuables	237 267	101 362
b / Rachats	-6 830 707	-4 695 630
Capital	-6 458 580	-4 467 220
Régularisation des sommes non distribuables	-132 175	-76 570
Régularisation des sommes distribuables	-239 952	-151 840
	105 230	(832 558)
	<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	
AN4-	<u>ACTIF NET</u>	
Au début de l'exercice	6 405 086	7 237 644
En fin de l'exercice	6 510 316	6 405 086
AN5-	<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
Au début de l'exercice	604 226	684 284
En fin de l'exercice	612 174	604 226
	10,635	10,6
	<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	
	4,14%	4,12%
	<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 24-05-2006 sous le n° 22/2006

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilable et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-17	% actif net
BTA	1 500	1 453 752	1 521 517	23,37%
BTA_5,75% 01/2021	1 000	984 338	1 028 826	15,80%
BTA_6% 01/2024	500	469 414	492 691	7,57%
Obligations	66 100	3 591 000	3 684 957	56,61%
ATB 2007/1	7 100	426 000	439 980	6,76%
CHO 2009	3 000	75 000	75 408	1,16%
CHO COMPANY 2009	3 000	75 000	75 009	1,15%
BTE 2010	10 000	300 000	303 816	4,67%
BTE 2009	2 500	50 000	50 621	0,78%
UIB 2009/1 C	5 000	300 000	306 462	4,71%
STB 2011 sub	5 000	250 000	261 285	4,01%
UIB 2011	6 000	240 000	243 888	3,75%
BTK-2014-1	2 500	100 000	100 274	1,54%
EMPRUNT NAT CAT C	2 000	175 000	179 749	2,76%
BH SUB 2015	5 000	300 000	310 559	4,77%
ATTIJARI BANK SUB 15	5 000	500 000	505 178	7,76%
AMEN BANK SUB 2014	5 000	300 000	314 885	4,84%
BNA SUB 2017	5 000	500 000	517 841	7,95%
TOTAL		5 044 752	5 206 474	79,98%

Mouvement du portefeuille titres

	cout d'acquisition (A)	(+/-)value latentes (B)	Prix de revient (C) = (A)+(B)	intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E) = (C) +(D)
Solde au 31-12-2016	4 769 000	30 216	4 799 216	135 863	4 935 079
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de sociétés	500 000		500 000		500 000
BTA	465 250		465 250		465 250
TITRE OPCVM					
Emprunt National					
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession BTA					
Remboursement Emprunt de société	-728 400		-728 400		-728 400
Remboursement BTA					
Cession Titres OPCVM					
Variation des intérêts courus				25 858	25 858
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		8 686	8 686		8 686
Solde au 31-12-2017	5 005 850	38 902	5 044 752	161 721	5 206 474

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16	% Actif net 31-12-2017
<u>Disponibilités</u>	1 272 218	1 436 300	19,54%
Total	1 272 218	1 436 300	19,54%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Revenus des BTA	68 422	88 373
Revenus des obligations	203 593	208 885
Total	272 015	297 257

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Revenu des Certificats de dépôts	21 870	17 616
Revenu des Billets de trésorerie	-	-
Revenus du compte courant	19 405	11 539
Total	41 275	29 155

4.5 Créances d'exploitation :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Titres de créance échus Annuité CHO Company 2009	42 698	43 800
Retenue à la source / achat BTA	214	-
TOTAL créances d'exploitation	42 912	43 800

4.6 PASSIF :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-17	Exercice clos-le 31-12-16
Rémunération à payer au gestionnaire	2 777	884
Rémunération à payer au dépositaire	7 657	8 254
Total opérateurs créditeurs	10 434	9 138
Redevance CMF	470	573
Retenue à la source	383	382
Total autres créditeurs divers	853	955
TOTAL PASSIF	11 287	10 093

4.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant en nominal	6 042 260
Nombre de parts :	604 226
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	6 538 060
Nombre de parts émis :	653 806
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant en nominal	6 458 580
Nombre de parts rachetés :	645 858
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Capital au 31-12-2017

Montant en nominal	6 121 740
Sommes non distribuables	128 879
Nombre de parts :	612 174
Nombre de porteurs de parts	3

4.7.1 Note sur les sommes non distribuables :

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	8 686	9 749
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	11 661
Frais de négociation de titres	-	-
Résultats Non Distribuables de l'exercice	8 686	21 410
Résultat non distribuable des Exercices Antérieurs	118 656	111 781
Régularisation des sommes non distribuables aux souscriptions	133 711	62 035
Régularisation des sommes non distribuables aux rachats	(132 175)	(76 570)
Total des sommes non distribuables	128 879	118 656

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	38 313	41 622
Rémunération du dépositaire	7 663	8 254
Total	45 976	49 877

4.9- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 6 528 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Redevance CMF	6 494	7 054
Charges diverses	34	32
Total	6 528	7 086

5- Données par part et ratios de gestion des placements :

5.1 Données par part :

Désignation	Exercice clos le 31-12-17	Exercice clos le 31-12-16	Exercice clos le 31-12-15	Exercice clos le 31-12-14	Exercice clos le 31-12-13
Revenus des placements	0,512	0,540	0,526	0,403	0,595
Charges de gestion des placements	(0,075)	(0,083)	(0,077)	(0,065)	(0,095)
Revenu net des placements	0,437	0,458	0,449	0,337	0,500
Autres charges d'exploitation	(0,011)	(0,012)	(0,012)	(0,009)	(0,014)
Résultat d'exploitation	0,426	0,446	0,437	0,328	0,486
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	(0,042)	(0,024)	0,043	(0,122)
Sommes distribuables de l'exercice	0,424	0,403	0,413	0,371	0,364
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,002	0,042	0,024	(0,043)	0,122
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,014	0,016	0,007	0,006	0,008
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,019	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins -values sur titres	0,014	0,035	0,007	0,006	0,008
Résultat net de l'exercice	0,440	0,481	0,444	0,334	0,494
Résultat non distribuable de l'exercice	0,014	0,035	0,007	0,006	0,008
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	(0,002)	0,000	0,001	(0,002)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,015	0,033	0,007	0,007	0,006
Distribution de dividendes	0,404	0,413	0,371	0,365	0,314
Valeur Liquidative	10,635	10,600	10,577	10,528	10,515

5.2 Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,71%	0,71%	0,69%	0,70%	0,68%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable/Actif net moyen	4,02%	3,83%	3,94%	3,55%	3,49%
Actif net moyen	6 492 933	7 034 081	7 584 353	7 120 275	9 320 684

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Transaction avec les parties liées

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,5% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2017 s'élève à 38 313 DT.
- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars. Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2017 s'élève à 7 663 DT.

6.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.